
Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Pierre-Corneille Blessebois, le poète galérien de Capesterre

Marcel Chatillon

Number 30, 4e trimestre 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1044046ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1044046ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chatillon, M. (1976). Pierre-Corneille Blessebois, le poète galérien de Capesterre. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (30), 15–42.
<https://doi.org/10.7202/1044046ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1976

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Pierre-Corneille Blessebois, le poète galérien de Capesterre

par

le Docteur Marcel CHATILLON

Le Zombi du Grand Pérou
ou la Comtesse de Cocagne,
nouvellement imprimé le quinze février 1697.

Tel est le titre d'un ouvrage rarissime, dont on connaît moins de dix exemplaires, qui devait susciter au XIX^e siècle les recherches de nombreux érudits, aboutissant à la découverte de son auteur, personnage assez extraordinaire : Pierre Corneille Blessebois.

Par contre, en Guadeloupe, il reste toujours complètement ignoré et nul n'a encore attiré l'attention sur ce que Guillaume Appolinaire a appelé le « premier roman colonial » et qui s'avère une source essentielle pour l'étude de la vie créole au XVII^e siècle. (1).

* * *

Pierre-Corneille Blessebois appartenait à une famille protestante normande de petite noblesse. Son père, Paul Blessebois, portait le titre d'écuyer, sieur du Chastelet, propriété achetée par son ancêtre et exerçait les fonctions de receveur des tailles à Verneuil, petite ville située à quinze kilomètres d'Alençon. A sa mort, en 1657, sa femme, Julienne Gaultier, qui dirigeait une manufacture de fils, conserva la charge qu'elle fit gérer par un nommé Pierre Roncherel.

(1) Le numéro des pages des textes de Blessebois cité dans l'article se réfère à l'édition : *Œuvres de P. C. Blessebois*, collection « Les Maîtres de l'Amour », Paris, 1912.

Il avait une sœur et cinq frères dont trois embrassèrent la carrière des armes et un autre devint avocat. On ignore la date exacte de naissance de Pierre Corneille, car n'étant pas catholique, il n'est pas inscrit sur les registres de catholicité qui servaient de registres d'état civil à l'époque. Cependant, d'après les différents actes qui le concernent et que l'on a retrouvés, on peut la situer entre 1648 et 1652.

Il fit certainement de solides études, comme en témoignent ses écrits où abondent les références classiques, mais nous ignorons s'il les fit à Paris ou à Alençon. Probablement, il apprit jeune le maniement des armes, ce qui expliquerait sa carrière militaire.

C'est en 1668 que nous trouvons sa première trace à Alençon : ville assez importante, siège de l'Intendance, réputée pour son industrie de la dentelle mais aussi ville assez libertine où le souvenir de Marguerite de Valois, Duchesse d'Alençon n'était pas oubliée et dont témoignent les vers suivants du XVII^e siècle :

Alençon

Petite ville, grand renom ;
Autant de putains que de maisons,
Et si elles étaient bien comptées,
autant que de cheminées.

Blessebois y était alors étudiant, il commençait à taquiner la muse et surtout collectionnait les bonnes fortunes comme en témoigne le portrait qu'il trace de lui-même.

« Celadon n'était pas d'une beauté commune, et la régularité de ses traits l'avait rendu tout à fait charmant. Il avait l'esprit agréable, son courage était connu, et si son acquis n'avait pas les pères de famille pour partisans, du moins les jeunes gens de la première volée le regardaient comme l'un des principaux membres de leurs corps. Il avait le secret de s'insinuer dans le cœur des plus farouches, et j'ose dire, sans crainte d'être dédit par ceux qui savent l'histoire de sa vie, qu'il a vu plus de quarante filles, en une demi-année, combattre les premières places de sa chaîne. Il composait des vers avec une facilité admirable, et ses billets étaient ordinairement semés de tant de galanteries.

Que les beautés, à leur lecture,
Passaient souvent et la nuit et le jour,
et glissaient dans l'appas de la douce torture
Par l'enjolivement qu'il donnait à l'amour ». (p. 33).

Il écrivit alors un premier petit ouvrage intitulé : « Le Parc d'Alençon » qui circula dans la ville sous forme de manuscrits ou il traitait d'un grave sujet de casuistique « Aime-t-on par raison ou par caprice » et, pour se faire, rapportait les amours de différentes personnes de la cité qu'il était facile de reconnaître. Parmi elle, l'Intendant Hector de Marles à qui il avait pris sa maîtresse et qu'il poursuivait de ses épigrammes. La plaisanterie fut très mal appréciée du haut personnage qui ne tarda pas à trouver sa vengeance. Colbert ayant ordonné une vérification des comptes de tous les receveurs d'impôt, Hector de Marles ordonna celle de la recette des tailles de Paul Blessebois dont la femme avait gardé la charge.

C'est, certainement, pour soustraire à la vérification les livres de comptes que Pierre Corneille et son jeune frère Philippe, un autre vaurien, décidèrent de mettre le feu à la maison de sa mère. Ils exécutèrent leur projet le 30 juillet 1670 et postés à l'étage supérieur, menacèrent de leurs fusils, toute personne essayant d'éteindre l'incendie. Ils prirent ensuite la fuite : Philippe demeura introuvable, mais Pierre Corneille est arrêté à Montreuil-sur-Mer au moment où il allait s'embarquer pour l'Angleterre.

De Marles poursuivit de sa vindicte notre héros et, sur sa requête, le 16 août 1670, le conseil du Roi siégeant à Saint-Germain décide :

« Que M. de Marles sera chargé d'instruire et de juger l'affaire en dernier ressort et sans appel, en tel présidial qu'il jugera à propos jusques au définitif inclusivement, d'autant qu'il importe qu'un crime aussi public que celui-là ne demeure pas impuny par la trop grande indulgence des officiers des lieux, la plupart parents ou alliez de la partie ».

Ecroué à la prison d'Alençon, il est condamné le 15 novembre 1670, au banissement perpétuel, à 500 livres d'amende et à la confiscation de ses biens. Mineur, l'amende est à la charge de sa mère qui refuse de l'acquitter et il devra donc rester en prison. Mais il va organiser son séjour pour continuer sa vie de débauche. Le gardien de la prison, Rocher, est toujours prêt à assurer le confort de ses pensionnaires... moyennant finances. La visite des prisonniers était alors un des devoirs de charité auquel se livraient les dames bien pensantes, mais celles que reçoit Blessebois ne sont pas de ces saintes femmes. Sa réputation de beau garçon et de séducteur l'a suivi et il doit satisfaire à bien des séductrices qui, heureusement, savent le récompenser par quelques présents : louis d'or ou

diamant. La vie à la prison est donc des plus gaies et l'on y organise des soupers fins, on y versifie et surtout on essaye de contenter toutes les belles.

Parmi elles, Pierre Corneille remarque une jeune femme d'assez haute naissance, Marthe le Hayer, dite Mademoiselle de Scay qui s'est follement éprise de lui. Déjà âgée, tout au moins pour le XVII^e siècle, puisqu'elle a 32 ans, elle a connu une vie assez orageuse : orpheline à 16 ans, elle a eu deux jumeaux, morts quelques années après ; puis, devenue la maîtresse du marquis De Courcelles, elle a été abandonnée après que son amant lui ait mangé la moitié de son bien. Mais elle reste encore riche et se trouve la cousine du procureur du roi, Pierre Le Hayer, dont dépend le sort de Blessebois. En novembre 1671, il adresse à ce procureur une demande d'élargissement qui est acceptée. Le jour de Noël 1671, il est libéré de prison, et prend la route de Paris. Il est rejoint à la sortie d'Alençon par un beau garçon qui n'est autre que Mlle de Scay déguisée en homme. Il a, en effet, décidé pour s'approprier le magot de la belle de lui proposer le mariage. On s'arrête chez un ami de Blessebois, et, devant notaire, est signée une promesse de mariage dont l'article le plus intéressant pour Blessebois est la dot de 3.000 livres que lui apporte Marthe.

Promesse qu'il ne songe pas à tenir, et, quelques jours plus tard, arrivé à Paris il se débarrasse rapidement de sa compagne en la confiant à une proxénète célèbre, Mlle La Serre, et s'engage dans les troupes de Turenne qui font campagne aux Pays-Bas. Mlle Le Hayer n'est pas femme à se laisser abandonnée. Forte de sa promesse de mariage, elle dépose plainte et une ordonnance de prise de corps contre Blessebois est rendue le 19 janvier 1672.

La campagne de Hollande terminée, Blessebois revient à Paris et a l'imprudence d'aller retrouver sa fiancée. Celle-ci demande l'exécution de la prise de corps. On l'arrête et le jette en prison au Fort Levêque le 21 juillet 1672. Interrogé il essaie de se disculper :

« N'êtes-vous pas ce méchant garçon qui avait tant débouché de filles ? Non, je suis le garçon que tant de méchantes filles ont débouché. Connaissez-vous Marthe Le Hayer ? Sans doute, je dois bien la connaître puisqu'à force de présents, elle m'a séduit et forcé de coucher avec elle. Vous faites là le portrait d'une personne que vous serez sans doute obligé d'épouser bientôt car elle demande que vous satisfaisiez au contrat de mariage que vous lui fîtes. Quand il serait vrai

que je lui eusse fait un contrat, je ne pense pas que votre justice qui n'a point de bandeau comme celle des anciens, me voulut obliger à lui tenir parole » (p. 156).

Finalement, il ne sera relâché que le 29 août 1673, sans avoir épousé Mlle de Scay, mais il lui gardera toujours une solide rancune et la poursuivra de sa haine et des pires calomnies dans ses écrits.

Sans ressources, il se retire chez son frère en Normandie, mais une nouvelle aventure galante tourne bientôt au tragique. Devenu l'amant d'une certaine Madame de Verdin, il se prend de dispute avec le mari et le laisse pour mort. Une enquête est ordonnée, Blessebois réussit à prendre la fuite et se réfugie en Hollande en juin 1674. Inscrit d'abord à l'université de Leyde, il est repris par la passion des armes et fait connaissance de Jean Elzevier, qui commande un des vaisseaux de la flotte hollandaise. Il s'embarque, prend part à la campagne navale contre la Suède qui s'achève par une brillante victoire en juin 1676. Revenu à la vie civile, il fréquente, grâce à Jean Elzevier, différents imprimeurs hollandais qui, au XVII^e siècle assuraient l'impression de nombreux ouvrages français, tous ceux notamment que la censure royale auraient interdits.

Toutes ses œuvres vont paraître en Hollande entre 1676 et 1679 et seront réunies sous le titre « d'Œuvres Satiriques de Pierre Corneille Blessebois ». Ce sont : une comédie, l'*Eugénie* qui raconte les aventures d'une dame romaine voulant défendre sa vertu, œuvre dédiée au Sthatouder Guillaume d'Orange (cette préface lui rapportant ainsi quelques subsides dont il a tant besoin). L'*Almanach des Belles pour l'année 1676*, ou pour chaque mois est contée une histoire parmi lesquelles le récit de ses amours et du meurtre de M. de Verdin ; surtout *Le Rut et la Pudeur*, roman où il raconte en détails ses souvenirs de la prison d'Alençon et ses amours avec Marthe le Hayer. *Le Temple de Marsias* et *Le Lion d'Angélie*, deux petites œuvres sans grand intérêt. Sous le manteau, il fait aussi éditer deux œuvres obscènes. *Le B. de Mlle de Scay* et un dialogue *Filon réduit à mettre cinq contre un*.

On ne sait pas la date exacte de son retour en France où paraît une nouvelle comédie, *La Corneille de Mlle de Scay*. C'est alors qu'il est dragon au régiment de la Breteche que, le 8 août 1678, à Paris, il roue de coups la femme et la fille d'un perruquier ce qui entraîne sa condamnation à 1.500 livres d'amendes. Ne pouvant payer la somme, il est écroué à la prison du Grand Châtelet puis à la Conciergerie. Ayant

fréquenté les milieux louches des magiciens, il pense pouvoir faire des révélations importantes à propos de l'affaire des poisons et il écrit à cet effet, au Roi en octobre 1678. Louvois donne l'ordre de le transférer à la Bastille pour y être interrogé, mais ses déclarations sont jugées sans valeur et il réintègre la Conciergerie dont il ne sera libéré qu'en décembre 1679. On le retrouve, le 22 octobre 1681, à Marseille où il est inscrit sur les registres de bague sous le matricule 1786.

« Paul Alexis Blessebois, dit Du Chastelet, de Verneuil en Perche, âgé de 30 ans, de bonne taille, le poil châtain, condamné par le Conseil de Guerre tenu à Rochefort, le 14 août 1681, pour désertion à vie ».

Nous ignorons tout de la raison qui l'avait poussé à désertier. Il va passer quatre années au bague. Y mena-t-il la dure vie des galériens ? Nous n'avons aucun renseignement sauf ce passage du Zombi.

« Nous savons bien que quand vous étiez sur les galères de France, vous ne subsistiez que des revenus du commerce que vous entretenez avec l'Ange Noir. Néanmoins, tous ceux qui en sont revenus avec vous, nous ont si bien fait votre éloge que nous ne croyons point de merveille au-dessus de votre pouvoir ». Il sut donc utiliser ses soi-disants talents de magicien et il échappa à l'horrible mutilation que subissaient alors les déserteurs condamnés par les conseils de guerre : l'amputation du nez tellement ras qu'ils avaient beaucoup de difficultés à respirer. Voilà qui aurait bien défiguré son si joli minois.

La chance voulut qu'en 1685, fut nommé Intendant des galères à Marseille, Michel Begon qui venait d'exercer, pendant trois ans, les fonctions d'intendant à la Martinique. Il fut très inquiet de trouver près de 1.300 bagnards invalides dont 136 nègres qui entraînaient de grosses dépenses pour leur entretien ; aussi obtint-il du Roi que ces bagnards invalides soient envoyés aux îles où ils seraient vendus, le recrutement des engagés aux îles étant à peu près tari à cette époque. C'était pour Blessebois, l'occasion d'échapper à sa vie de galérien. Peut-être, Begon, grand humaniste, collectionneur curieux (le Père Plumier, botaniste qu'il envoya aux Antilles, donna le nom de bégonia à une plante grasse et charnue), possédait une des plus importantes bibliothèques de l'époque avec les éditions les plus rares et il aurait pu lire les œuvres de notre poète libertin et s'intéresser à lui. Quoiqu'il en soit, il est désigné pour faire partie du premier convoi de trente

bagnards qui quitte Marseille le 24 mars 1686 et arrive en Guadeloupe le 25 mai 1686.

Cette arrivée ne fut pas très appréciée par le gouverneur de la Guadeloupe Hincelin qui écrit au ministre le 29 juillet 1686 :

« Les trente forçats invalides que M. Begon a envoyez par ordre du Roy sont arrivez en cette isle il y a quelques temps ; je fis passer incontinent les dix destinez pour Marie-Galante et fis savoir qu'on engagerait pour trois ans les vingt qui devaient rester dans ce gouvernement afin, Monseigneur, que conformément à votre ordre, je pusse retirer les frais de leur passage. Mais, comme ce sont les premiers qui aient esté tirez de l'hospital, ce sont apparemment les moins dociles et les plus infirmes, si bien qu'il y en a sept ou huit dont personne n'a voulu se charger, parce que les uns s'expliquoient qu'ils ne voulaient point travailler et que les autres sont dans l'impuissance de le faire. Mais les uns et les autres sont si misérables icy, que tous les jours ils regrettent leur chaisne où ils étaient nourris sans rien faire. Les douze ou treize autres sont placés, onze sont engagez pour quinze cent livres de sucre, chacun et deux ont payé leur passage sur le pied de vingt écus si bien que c'est environ dix-huit mille livres de sucre que produiront ces vingt engagements.

« J'en ay trois ou quatre chez moi que j'engagerai si l'occasion s'en présente, ne les ayant pris que pour en faire venir l'envie aux autres » (1) (Archives nationales, Col. C 7 A, fol. 3, p. 164).

Blessebois dont la position sociale, l'instruction tranchaient sur celles de ses compagnons, est probablement l'un des deux qui paya son transport. Il ne devait pas tarder à avoir de nouvelles aventures) que nous retrace *Le Zombi du Grand Pérou*.

Voici l'intrigue de ce petit roman : la comtesse de Coccagne, mariée à Roland, mais qui espère faire annuler son mariage, est la maîtresse du marquis du Grand Pérou.

« Tout le monde sait qu'elle ne manque point d'attrait pour une créole » (p. 225).

« Son bras est aussi blanc que rond
c'est une espèce de merveille
et le cœur ne va pas par bond
Quand l'œil en voit la beauté non pareille » (p. 222).

« Sa main n'est pas moins bien formée,
On croit en la touchant, manier du satin.
Son front, où sont assis la molesse et l'ardeur,
a quelque chose d'admirable » (p. 223).

Par contre :

« Je méprise son sein, je le trouve mal fait :
Il ne consiste plus, son enflure est molette (p. 222)

Pour ses pieds, ce sont deux créoles,
Robustes à la vérité,
Mais toujours plein de saletés (p. 223)

Mais cette fille est absolument folle de son corps
Cette femme prostituée
a dans ses dangereux transports
Fait perdre la vie aux plus forts ;
L'île en est toute infatuée » (p. 261).

« La Comtesse de Cocagne est le plastron public, et
personne ne se morfond à sa porte ».

Un matin, la Comtesse de Cocagne, vient trouver M. de C., au Grand Pérou, et lui confie que, la veille, le Marquis du Grand Pérou arrivé, ivre chez elle l'a surpris avec un jeune domestique irlandais qu'il a voulu tuer. Elle s'est interposée, et le marquis a osé la frapper, ce qui l'a amenée à le congédier.

« N'êtes-vous pas lâche de venir dans mon lit chercher des faveurs et de m'en remercier à coups de poing. Je vous déclare que je ne veux point être si facile, et que vous m'obligeriez fort de ne plus venir infester ma chambre de l'odeur de votre vin que vous soufflez toutes les fois que vous y venez.

« Vous avez raison, Madame, et je vous promets à l'avenir plus de repos que n'en souhaiteriez ».

Il en parlait avec esprit
Car je trouve dans ma mémoire
Que cette gaillarde m'a dit
Qu'elle aimerait mieux être en purgatoire
Qu'une nuit, seule dans son lit (p. 228).

La Comtesse regrette son geste et vient solliciter Mde C. pour qu'il mette les dons de magicien qu'on lui prête à son service.

« Je vous demande la grâce de me rendre invisible une

seule nuit et me faciliter les moyens de venir effrayer le marquis dans son lit, lui reprocher son inconstance et le menacer d'un trouble continuel s'il ne satisfaisait à la promesse qu'il lui avait faite de l'épouser, après qu'il aurait employé toutes ses forces pour faire rompre son premier mariage » (p. 223).

Mde C. hésite, mais la belle est bien tentante et elle promet de lui accorder ses faveurs s'il consent. Il cède, promet de la rendre invisible, de la transformer en Zombi.

Il organise le scénario avec un de ses amis, le Prince Irois qui loge au Grand Pérou. Profitant de l'absence du Marquis, la Comtesse, trois jours après, persuadée qu'elle est invisible, s'introduit au Grand Pérou une nuit, et vient faire le plus grand désordre dans la chambre où loge Mde C., le Prince et l'engagé du Marquis. Elle ne se retire qu'après l'intervention des gens du Marquis alertés par les cris et nos deux compères témoignent de la grande frayeur qu'ils ont eu du Zombi.

La Comtesse, ravie de son expédition, et persuadée de la puissance occulte de Mde C., décide de recommencer la nuit suivante. Cette fois, elle s'en prend au sucrier du Marquis, le bonhomme La Forest et M. de La Croix. Le premier l'a couvert d'infamies auprès du Marquis, quant au second, il l'a traité de putain et a déclaré qu'il ne connaissait point de chienne plus chaude qu'elle dans l'île. Aussi leur administret-elle une volée de coups de baton et blesse sérieusement le bonhomme La Forest. Le lendemain, tout Capesterre parle des méfaits du Zombi, mais certains, cependant, jugent qu'il ne peut s'agir que de l'œuvre de la Comtesse sous les auspices de Mde C.

Mde C. rend visite à la Comtesse qui lui accorde toutes ses faveurs et lui demande d'envoûter le Marquis et sa mère qui s'oppose à son mariage. Il devra lui fabriquer deux poupées de cire en les piquant on pourra causer toutes sortes de maux aux personnages représentés. Mde C. lui fournit les figures de cire et lui fait même apparaître l'esprit auquel il est censé obéir. La Comtesse le récompense en l'invitant chez elle. Mais, le Marqui du Grand Perou apprend la trahison de sa maîtresse et décide de faire assassiner M. de C. Heureusement, le neveu du Marquis, le Baron de Marigot et son frère le vicomte du Carbet offre l'hospitalité à M. de C. Ce sont deux joyeux compagnons de plaisir et avec eux, il organise une nouvelle mystification de la Comtesse : il lui fait croire que la nuit, il va se transformer en esprit en abandonnant son corps. Elle veut le suivre et il lui donne rendez-vous près de la rivière

où, nue, elle devra, sans jamais ouvrir les yeux ni la bouche, attendre qu'on vienne la prendre. Tandis qu'il passe la nuit chez la sœur du Marquis, le Vicomte du Carbet et le baron du Marigot infligent une bonne correction à la trop crédule Comtesse. Le lendemain, lorsqu'elle vient conter ses mésaventures, elle est la risée de l'assemblée.

Cependant, l'opinion publique accuse M. de C. qui décide de partir pour Basse-Terre. En chemin, il s'arrête chez le cabaretier Cadot qui le met en garde contre les effets de la calomnie. Il repart, malade et il est un peu plus loin arrêté par deux sergents qui le conduisent au château de Basse-Terre pour y être emprisonné.

Tel est l'intrigue du roman qui nous permet de suivre Blessebois en Guadeloupe.

A son arrivée, il avait été acheté par Mlle de La Guarigue, veuve de Jean Dupont qui possédait trois habitations à Capesterre dont celle du Pérou. Capesterre, dans les années 1680, était devenu, grâce à ses riches plaines plantées de cannes, le centre économique le plus important de l'île avec le plus grand nombre de sucreries. La sucrerie du Pérou était la troisième en importance de la région et se trouvait située à l'embouchure de la rivière Pérou (d'après Budan, ce nom viendrait de la fertilité des terres : c'était un vrai Pérou). Les Dupont représentaient une des plus grandes familles de l'île. D'après le vicomte du Mothey, dans son ouvrage sur Guillaume d'Orange, Jean Dupont ne serait autre que le premier gouverneur de la Martinique, nommé par d'Esnambuc en 1636. Allant à Saint-Christophe en 1637, il fut capturé par les Espagnols qui le retinrent prisonnier trois ans à Saint-Domingue. Libéré, il gagna Saint-Christophe puis serait venu s'installer en Guadeloupe en 1645. Mothey s'appuie sur un acte de baptême d'un de ses enfants dont le parrain est Charles Houël. Cependant, rien ne prouve formellement qu'il s'agisse du même personnage. Il jouissait quoi qu'il en soit d'une haute position et avait le titre de major de l'île. Pendant l'absence du gouverneur Houël en 1654, il avait été prévu qu'il le remplacerait si son neveu Boisseret, chargé de l'intérim, s'en trouvait empêché (Du Tertre, Tome I, p. 467).

Nous retrouvons dans le roman, les principaux membres de la famille : Margot, la mère du marquis, Marguerite de La Guarigue.

Le marquis du Grand Pérou, son fils Charles Dupont, né le 24 août 1659, décédé le 9 janvier 1690.

Le vicomte du Carbet, son frère, Hyacinthe Dupont, né le 30 juillet 1664.

La mère du baron du Marigot, sa sœur, Marie Dupont, épouse François Mollard.

Le baron de Marigot, Charles Mollard, né le 14 juillet 1665.

Le premier témoignage sur Blessebois nous est fourni par une note à la fin du registre paroissial de Capesterre de 1692 (cette note nous a été signalée par M. Hervieu, Archiviste départemental de la Guadeloupe).

« Le 10 juillet 1687, dans la maison de M. Petit de Capesterre, abjuration de M. Corneille Classen, de Mlle Paulette, Arlette, Marie Constance et Anne Elisabeth Classen et M. Paul Alexis Blessebois ». L'avis de la révocation de l'Edit de Nantes avait été transmis à M. de Blénac, gouverneur général des Antilles, le 10 septembre 1686 et c'est pour faire publier cet qu'il se rendit en avril 1687 en Guadeloupe. Tous les protestants devaient abjurer et dès le 23 avril, Hincelin, gouverneur de la Guadeloupe écrit :

« Dans moins de quinze jours, il ne restera plus de huguenots dans l'île ». Les protestants représentaient une importante minorité à la Guadeloupe, 146 sur 3.232 blancs, mais occupaient surtout une grosse position économique puisqu'ils possédaient douze sucreries et cinq cent quatre-vingt des quatre mille sept cents esclaves. L'argent aux îles, à cette époque, est en grande partie protestant. Descendants souvent des émigrés hollandais, fixés en Guadeloupe en 1654, ils étaient particulièrement nombreux à Capesterre où la famille Classen possédait la plus grosse sucrerie de l'île.

Dans le roman du Zombi, trois personnages, au moins, sont des protestants, Benjamin de Gennes, Dufaux et Roland le mari de la comtesse de Cocagne.

Blessebois allait être mêlé à une grave affaire qui se déroula au Pérou. Charles Dupont était célibataire et avait pour maîtresse une jeune fille qui possédait une propriété proche : c'est la comtesse de Cocagne sous son vrai nom, Félicité, Antoinette Françoise de Lespinay, fille de Jean de Lespinay, écuyer décédé et de Françoise Cholet. Elle était née en 1662. Grâce à un rapport, établi en 1693 par l'Intendant de la Martinique, Dumaitz, nous avons bien des renseignements sur elle qui confirment le tableau que nous en trace Blessebois.

« La fille de Félicité Lespinay est fille d'une famille qui a passé de tout temps, dans les îles, pour être noble, ce qui

néanmoins, ne peut être positivement assuré, les titres n'ayant point paru, mais il est très certain, et à la connaissance d'un chacun qu'elle avait un bien raisonnable à espérer à la mort de sa mère. Nonobstant, quoiqu'elle ne laissa pas de rester jusqu'à l'âge de 18 ans sans être mariée et ayant eu le malheur d'être née et connue d'un tempérament débordé, on a facilement ajouté quelque croyance aux bruits qui auraient couru d'elle sur le commerce infâme qu'elle aurait eu avec un nègre dont il en était issu un mulâtre qu'elle aurait étouffé, ce qui n'a pu être justifié, mais quoique l'affront et la confusion qui auraient rejailli de ces soupçons eussent dû contenir son penchant, elle suivit toujours son inclination perverse et s'entêta du nommé Rolland, domestique de sa mère. Elle en eut un enfant et devint une seconde fois enceinte du fait du même Rolland, et le père Fleury de l'ordre des Frères prêcheurs, curé de Capesterre se servit apparemment de la conjoncture de cette seconde grossesse pour insinuer à cette jeune fille la pensée d'épouser ce Rolland, lequel était de la religion prétendue réformée et il lui fit faire abjuration, le même jour où il leur administra le sacrement de mariage devant trois témoins qui assistèrent à cette célébration qui se fit à la sourdine, le 14 juillet 1681 » (A.N. Col. F 3 18).

Par la suite, la mère de Françoise, prétextant que sa fille étant mineure et le mariage ayant eu lieu sans son consentement et devant seulement trois témoins, au lieu des quatre canoniquement requis, intente un procès pour faire annuler ce mariage. En 1684, elle meurt, mais charge son exécuteur testamentaire de poursuivre la procédure. Le mariage est reconnu valide le 6 janvier 1686, il est alors fait appel contre cette décision au conseil souverain de la Guadeloupe qui consulte les conseils de Saint-Christophe de la Martinique.

Félicité espère bien devenir libre et pouvoir alors épouser Charles Dupont dont elle est la maîtresse. Mais, probablement, en raison de sa réputation détestable, la mère de Charles s'oppose au mariage et la liaison n'est pas exempte de bien des heurts.

C'est pour vaincre ces obstacles que Félicité songe à recourir aux services de Blessebois, dont tout le monde vante l'art de magicien et les événements ont du se dérouler à peu près comme ils nous sont comptés dans le Zombi. Les choses tournent assez mal et Blessebois est arrêté. Un procès dont l'instruction durera trois ans se déroule devant le conseil souverain de la Guadeloupe, mais seule la procédure nous en

a été conservée et nous ignorons les chefs d'accusation mêmes qui sont reprochés aux accusés, mais qui sont certainement ceux de sorcellerie.

La procédure est dirigée contre Hyacinthe Dupont, Charles Mollard, Félicité Lespinay et Paul Alexis Blessebois dit « Corneille, poète-galérien ».

Sur plainte déposée, le 23 novembre 1687, par le Procureur du Roi, le juge De la Reine, délivre une ordonnance de prise de corps contre Paul Alexis Blessebois, qui est exécuté à Trois-Rivières, le 1^{er} décembre. Fin décembre, on procède à l'interrogatoire de douze témoins dont sept de Capesterre.

En mars 1688, le procès est renvoyé devant le juge Nicolas Desauclos. Mais, la procédure traîne en longueur, de nouveaux interrogatoires sont demandés et on invoque des vices de forme. Ce n'est qu'après une nouvelle instruction menée par le juge Carbusat que les conclusions sont transmises au conseil souverain de la Guadeloupe qui rend son arrêt définitif le 3 avril 1690.

« Le conseil :

Vu les conclusions du Procureur général et le rapport de M. Carbusat : a condamné et condamne les dits : Charles Mollard, le jeune, et Hyacinthe Dupont à trois cents livres tournois ou valeur en sucre, estimée par le dit conseil à six mille livres de sucre chacun, pour être distribué : savoir aux pauvres nécessiteux de l'île, quatre mille livres de sucre, entre les mains du R.P. Prosper, religieux carme, quatre mille livres de sucre aux pauvres de l'hôpital et quatre mille livres pour les bans du conseil qui seront remis entre les mains de M. Carbusat, en outre, de comparaître en la chambre du dit conseil pour y être admonstés et en la moitié des frais du procès et aumônes sus dites sans deport

Et, à l'égard de la dite Félicité Lespinay, l'a condamné par coutumace à deux cents livres tournois d'amende envers le Roy ou quatre mille livres de sucre d'aumônes pour les réparations de l'église de Capestere et à payer la moitié des frais du procès.

Et, pour ce qui regarde le dit Corneille, poète-galérien, l'a déclaré coutumace et condamné à faire amende honorable nu, en chemise, la torche au poing devant l'église de Nostre-Dame du Mont-Carmel et devant la porte du palais, demandant pardon à Dieu, au Roy et à la Justice, sous peine d'estre pendu et étranglé en cas de récidive.

Fait et donné au dit conseil, le lundi troisième jour d'avril 1690 ».

(Archives Nationales, colonie, F 3 221, fol. 789 - 797).

Finalement, le jugement est peu sévère, une amende de six mille livres de sucre pour Charles Mollard et Hyacinthe Dupont n'est pas très lourde, le revenu de leur propriété étant évalué à soixante dix mille livres de sucre, quant à Blessebois, la condamnation à faire amende honorable devant l'église du Mont-Carmel est, pour ce huguenot converti de fraîche date, certainement la meilleure façon de conclure la farce qui avait été jouée.

Mais, il faut remarquer que la condamnation est par coutumace ce qui nous laisserait penser qu'il avait quitté l'île bien que Mlle de Lespinay, elle aussi, condamnée par coutumace y réside toujours, comme nous le verrons.

Quoiqu'il en soit, l'arrêt de ce procès est la dernière trace que nous ayons du poète-galérien, et il n'a pas été possible de découvrir un acte de décès en Guadeloupe.

Il est plus probable qu'il s'est enfui dans une île étrangère comme beaucoup de protestants, forcés à l'abjuration ainsi que le signale Hincelin.

« Les deux filles et les trois hommes nouveaux convertis se sont échappés avec dix de leurs nègres et rendus à Montserrat où ils ont été embarqués pour la Nouvelle York » (A.N. Col. C 7 A 3, fol. 182).

Mais, les galériens déportés s'enfuyaient aussi de la Guadeloupe, et le même Hincelin déclare :

« Pour ce que le Sr Begon lui a marqué de ne laisser revenir aucun forçat en France, étant condamné à vie, il dit qu'il est impossible de répondre de ces gens là à cause de canots des habitants qui restent pour gagner les îles voisines ou étrangères, n'étant plus retenu dans les fers de la prison » (A.N. Col. C 7 A 3, fol. 162).

Il est vrai que ces évasions devaient être bénies du gouverneur qui pouvait saisir les biens des protestants et trouvait là, un moyen idéal de se débarrasser des gens aussi indésirables que les forçats dont on ne pouvait rien tirer.

Si nous ignorons ce qu'est devenu Blessebois, nous pouvons par contre suivre encore pendant quelques années les personnages du Zombi.

En août 1688, le conseil souverain de la Guadeloupe,

statuant sur le mariage de Mlle Lespinay, le déclare nul et non valablement contracté. Sa liaison avec Charles Dupont avait repris puisque le 15 mars 1689, est baptisé à Capesterre Joseph, fils illégitime de Félicité Lespinay qui dit l'avoir eu du sieur Charles Dupont, le parrain étant Joseph Mollard son neveu. Mais, ses projets de mariage sont brisés par la mort de Charles Dupont, le 8 janvier 1690.

Félicité n'est pas inconsolable puisque le rapport de Dumaitz nous apprend :

« Elle continue son libertinage avec outrance jusqu'au mois de mai 1693 où ayant résolu d'épouser le nommé Diot, tailleur d'habits, elle fit sommer le père Astruc, curé de Capesterre de publier ses bans » (A.N. Col. F 3 18).

Mais le Père Astruc refuse, prétextant que le premier mariage est toujours valable aux yeux de l'église. Félicité demande et obtient alors du conseil souverain un nouvel arrêt l'autorisant à bien se marier.

Le Père Astruc persistant à refuser de bénir l'union, elle se rend, en présence d'un notaire et avec deux témoins, le dimanche 2 août 1693, à la sortie de la messe de l'église de Capesterre et déclare publiquement prendre pour époux le sieur Diot. Elle avait dû trouver le refus particulièrement odieux, puisqu'elle avait été condamnée trois ans avant à payer quatre mille livres pour les réparations de l'église.

L'intendant Dumaitz qui rapporte les faits à Versailles conclue :

« Monseigneur aura la bonté d'appuyer les officiers de Justice du conseil souverain dans leurs jugements que la plupart des religieux principalement Jacobins, voudraient rendre illusoire et qui se croient en faisant les fonctions de Curé, dans la même indépendance que s'ils étaient dans leur couvent, n'ayant à répondre qu'à leurs supérieurs » (A.N. F 3 18).

Le Père Astruc, probablement, par sanction disciplinaire devait être muté quelques semaines plus tard en Martinique.

Pierre Corneille Blessebois a bien failli rester toujours ignoré de la postérité.

Au XVIII^e siècle, son roman « Le Zombi », paru en 1697, est passé complètement inaperçu. Il semble avoir été ignoré en Guadeloupe et il n'existe aucune allusion à son sujet dans la correspondance des gouverneurs qui s'en serait certainement émus s'ils l'avaient connu.

Plus curieux, le Père Labat, qui séjourna aux Antilles

de 1693 à 1704, et visita Capesterre, ne mentionne pas le personnage dans sa relation des îles. Or, il avait été remplacé dans sa paroisse du Macouba, en 1696, par le Père Astruc, ancien curé de Capestere qui aurait pu lui en parler. Le Père Labat lui-même devait être appelé à régler un mariage, célébré à Capesterre en 1700, dans des conditions irrégulières, rappelant celles qui avaient motivé l'annulation du mariage de Félicité de Lespinay (Voyages, Tome 8, p. 261).

Peut-être, la lecture des manuscrits de Labat, non publiée permettra-t-elle de découvrir une allusion à Blessebois.

Dans diverses histoires du théâtre français au XVIII^e, on cite le nom des pièces de Blessebois, mais sans indications biographiques.

En 1829, Charles Nodier, l'auteur romantique, grand bibliophile, le premier, dans un ouvrage intitulé *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, consacre un article au roman du Zombi du Grand Pérou.

« Roman facétieux et obscène dont il n'est fait mention dans aucun bibliographe, et dont je ne me souviens pas d'avoir vu le titre dans aucun catalogue.

Le Zombi est, en patois créole, un fantôme, un sorcier dans l'admirable nouvelle de Bug Jargal Victor Hugo appelle Obi un jongleur malfaisant, c'est probablement une variante de dialecte ou de prononciation. Le Grand Pérou est une habitation fort connue, au moins à l'époque où le livre a été écrit, dans une de nos possessions françaises des Antilles, que nous occupions alors depuis plus de cinquante ans. Tous les termes de localités multipliés dans ce libellé, rappellent le même pays : c'est la rivière de Goiaves, le Marigot, le Carbet, la Cabesterre, la Basse-Terre, le Dos-d'Ane et jusqu'à ces noms propres qui ne sont pas effacés du souvenir de nos derniers colons. Comme jamais pamphlet n'a été plus indécentement personnel, plus grossièrement approprié aux sales orgies d'un cercle très circonscrit d'hommes oisifs et dépravés comme il n'y a rien là qui rappelle le libertinage plus élégant des écrivains français, et même des réfugiés, comme enfin papier, caractère, tirage, et tout ce qui constitue le matériel d'une publication typographique, est décidément étranger, dans ce livre, à nos papeteries et nos presses européennes, il est presque évident qu'il a été imprimé sur les lieux, dans une imprimerie particulière dont la connaissance ne nous est pas parvenue » (Mélanges, p. 366).

Pour l'attribution, il rapporte l'avis d'un de ses amis

qui fait de Blessebois l'auteur du *Zombi*, mais Nodier pense que Blessebois n'a jamais existé et n'est qu'un pseudonyme sous lequel se cache un autre auteur. Ce devait être, d'ailleurs, pendant longtemps l'opinion qui prévalut et ce n'est qu'en 1862 qu'Edouard Cleder publie une nouvelle édition du *Zombi* précédée d'une préface où il conclut à l'existence de Blessebois, hypothèse confirmée par Poulet Malassis qui relate sa naissance à Verneuil.

Le *Zombi* est à nouveau réédité par Mme de Montifaud en 1872 qui affirme l'origine normande de l'auteur et en fait un officier de marine ayant séjourné à la Guadeloupe. La préface intitulée : « Des harems noirs ou mœurs galantes des colonies » est d'ailleurs un chef-d'œuvre d'imagination où sous prétexte de s'appuyer sur des textes de Labat, Frezier ou l'abbé Prévost, elle échafaude un tableau délirant des mœurs dissolues de la société coloniale.

En 1912, Guillaume Appolinaire publie, dans la collection les « Maîtres de l'Amour », un volume consacré aux œuvres de Blessebois. Dans la préface, il n'apporte pas de grandes précisions biographiques, mais il souligne la très grande importance du *Zombi* dans la littérature française, et en fait le premier roman colonial qui ait été jamais écrit.

Les découvertes essentielles sur Blessebois, devaient être faites par Pierre Louys au début du siècle. Intrigué par l'énigme de l'auteur du *Zombi*, il en découvrit la clef en mettant à jour aux Archives des colonies, le procès de 1690 au conseil souverain de la Guadeloupe et le rapport de l'Intendant Dumaitz de 1693. Il fit part de ses découvertes à son collaborateur Auguste Loviot avec qui il publiait la *Revue des Livres Anciens*. Ce dernier publia, dans un numéro de la *Revue* en 1916, un article sur Pierre Corneille Blessebois où il donnait tous les renseignements sur sa vie, mais sans mentionner Pierre Louys. Il en résulta une brouille définitive entre eux.

En 1927, Frédéric Lachèvre reprit cette étude dans un ouvrage intitulé : « Pierre Corneille Blessebois, Le Casanova du XVII^e siècle », où il apportait de nombreuses précisions. C'est de cette étude que nous nous sommes inspirés pour retracer la vie de Blessebois.

Depuis, seul est paru un ouvrage de Fernand Fleuret, *De Gilles de Rais à Guillaume Appolinaire*, en 1933, où il existe une petite étude de Blessebois, mais qui n'apporte rien de bien nouveau.

Il est par contre très curieux que Blessebois ait été com-

plètement ignoré en Guadeloupe. Aucune allusion chez les historiens Lacour ou Ballet, ni dans l'ouvrage de Dampierre sur les sources de l'histoire des Antilles. Le dernier ouvrage sur la littérature antillaise dans la collection de l'Encyclopédie antillaise l'ignore pareillement. Le *Zombi* comme œuvre antillaise n'est signalé que dans un catalogue de la maison Defosse de 1880 et dans une note de l'ouvrage du Docteur Corre, *Crime en pays créole*, 1890 (p. 255). M. de Chambertrand aurait publié un article dans le journal « Le Nouvelliste » que nous n'avons pas retrouvé.

Cet oubli est d'autant plus surprenant que, comme l'a dit le premier, Guillaume Appolinaire.

« En écrivant le *Zombi* du Grand Pérou, Blessebois dota la France de son premier roman colonial. A cette époque, l'exotisme et surtout l'exotisme américain n'avait encore rien fourni à la littérature française, sinon des relations du voyage et des recueils géographiques.

« Avec le *Zombi*, les îles apparaissent dans les lettres avec un grand nombre de mots du vocabulaire créole. Et, à cet égard, le *Zombi* est un monument linguistique qui vaudrait qu'on l'étudiât de très près. Au demeurant, ce libellé, extrêmement rare, resta longtemps tout ce que la littérature française devait à l'exotisme, et celui qui tenterait d'écrire l'histoire du roman colonial serait obligé de mentionner avant tout le nom de Pierre Corneille Blessebois ».

C'est, en effet, une œuvre qui n'a rien à voir avec les chroniques qu'avaient donné jusqu'alors différents religieux : Bouton, Dupuys, Chevillard et surtout Dutertre et Rochefort.

Ce n'est pas exactement un roman et Blessebois l'intitule *Historiette* : assez court, 145 pages en gros caractères dans un petit format in-douze pour l'édition originale. En réalité, il s'agit d'un véritable mémoire sur les péripéties de sa vie à Capesterre, comme dans ses ouvrages antérieurs, le *Rut* et la *Pudeur*, où il retraçait son aventure à Alençon et l'*Almanach des Belles* ses démêlés avec sa maîtresse. Surtout ce mémoire est un mémoire autojustificatif destiné à prouver son innocence et qui suit les événements de près. Seuls les noms des personnages importants ayant été remplacés par de faux titres de noblesse (facilement identifiables puisqu'il s'agit du nom de leur propriété), tandis que les personnages secondaires gardent leur identité : Dufaux, Laforet, La Sonde, Florimont, Sergent.

Dès le début, il plaide non coupable, les faits rapportés

n'ayant été d'après lui qu'une bonne plaisanterie. « La pièce qui a été jouée, qui dans le fond n'est qu'une bagatelle, et que néanmoins on voudrait faire dégénérer en tragédie, si je ne faisais sortir la Vérité du puits » (p. 230).

Et, tout le long de l'œuvre, il s'attachera à montrer que, s'il a bien cédé aux charmes de la Comtesse, toutes ces pratiques magiques n'ont été qu'artifices pour la berner. Il essaye aussi de justifier son complice le Baron du Marigot (Charles Mollard).

« Il est si peu capable des bruits que l'on fait courir à son désavantage que l'on peut dire au contraire que c'est l'honnêteté même, et qu'il a tant de modestie et de sagesse que tous ceux qui le connaissent ne peuvent lui refuser leur estimation sans se déclarer ouvertement ennemis de la vertu » ((p. 251).

Seule, la Comtesse, est traitée d'assez vilaine façon, et les premières lignes du roman sont déjà un violent réquisitoire.

« La femme belle et insensée est comme un anneau d'or au museau d'une truie », ces paroles de Salomon conviennent très bien à la Comtesse de Cocagne. Tout le monde sait qu'elle ne manque point d'attrait pour une créole, mais que sa beauté n'est point ornée de chasteté, de pudeur, ni de modestie. Elle a une si furieuse haine pour la sagesse qu'elle n'aime pas même ceux des hommes qui en ont un peu. C'est une truie parée de l'or de sa beauté et qui se plaît uniquement dans la boue et dans l'indignité de ses actions » (p. 225).

Ce côté mémoire justificatif se ressent sur la composition de l'œuvre dont l'intrigue apparaît très touffue, souvent difficile à suivre et l'on voit mal notamment à la fin, les raisons de l'arrestation. Écrit moitié en vers, moitié en prose, comme les autres romans de l'auteur, à part quelques vers bien tournés, il ne s'agit pas là d'un chef-d'œuvre littéraire méconnu. Nous ne pouvons pas non plus suivre Charles Nodier qui considérait le Zombi comme une œuvre franchement obscène ; Blessebois compte bien parmi les écrivains libertins de la fin du XVII^e siècle et s'il ne recourt pas aux périphrases des précieuses pour parler des choses du sexe, les scènes soit disant galantes nous apparaissent, aujourd'hui du moins, comme bien anodines et l'on comprend mal que la dernière édition qui ait été faite du Zombi, soit une édition réservée aux sex-shops : les amateurs ont dû être bien déçus !

Par contre, il marque une date essentielle dans la litté-

rature française puisque c'est bien là le premier roman colonial. On ne peut compter pour tels *Les Amours de Piston* d'Antoine Duperier paru en 1600 dont l'action est vaguement située au Canada, ni le *Polexandre* de Gomberville, paru en 1629, roman fleuve, genre *Astree*, dont certains épisodes sont placés dans un Canada de bergerie.

Roman colonial mais non roman exotique, l'exotisme au sens romantique n'apparaissant que beaucoup plus tard avec Bernardin de Saint Pierre pour l'île de France et Léonard pour la Guadeloupe.

Contrairement à ce que pensait Appolinaire, s'il existe de nombreux noms de lieux : le Grand Pérou, le Marigot, le Carbet, Trois-Rivières, le Dos d'Ane, aucun terme créole en dehors du mot Zombi, ne se trouve dans le roman. Mais c'est une source des plus intéressante pour la vie créole au xvii^e siècle, l'action se passe parmi les familles les plus importantes de Capesterre, et, s'il n'est pas prouvé que les Dupont soient bien les descendants du premier gouverneur de la Martinique, Jean Dupont, le père du marquis du Grand Pérou n'en était pas moins l'un des principaux lieutenant d'Houel et possédait la troisième sucrerie en importance de Capesterre. Il nous est rapporté que le marquis s'occupe lui-même de la direction de son habitation : il va couper du bois en Grande-Terre pour faire son moulin à eau ; il est très affecté par la mort de son meilleur nègre (p. 234). On nous parle du personnel de l'habitation : l'économe (le bonhomme Laforest), le sucrier (M. de la Croix), plusieurs engagés dont un irlandais employé chez le beau-frère de la Comtesse. Un autre Irlandais : le Prince étranger est un personnage important qui possède des esclaves qu'il a loués au Grand Pérou. La présence d'Irlandais catholiques venus des îles anglaises et réfugiés à la suite des persécutions dont ils étaient l'objet était alors fréquente aux Antilles françaises.

Les mœurs apparaissent assez simples : le mobilier des maisons rustique ; on couche dans des hamacs, on se sert de panier caraïbes pour entreposer les objets. La Comtesse marche pieds nus à la façon des indiennes et se baigne nue à la rivière.

Cette petite société créole se reçoit beaucoup : on va manger des tétards (poisson de rivière) pêchés par les nègres chez la Comtesse et on vous offre facilement l'hospitalité pour la nuit.

Deux traits particuliers sont à noter : il semble que les

hommes boivent beaucoup : le marquis vient chez la Comtesse « si saoul qu'a peine il pouvait mettre un pied devant l'autre » et doit être couché ivre mort. Blessebois est entraîné dans une joyeuse tournée. « Nous rejoignîmes dans un instant le baron du Marigot et, comme le vin était notre guide et que les ivrognes sont insatiables, nous nous rendîmes chez le Chevalier de la Cabesterre. Nous y trouvâmes Madame la Croix et après avoir tous bus à la santé l'un de l'autre du vin de deux bouteilles que l'oncle et le neveu avaient apportés, nous allâmes en faire autant chez M. Dufaut » (p. 258).

Si le roman révèle chez les hommes un important relâchement sexuel, le Vicomte du Carbet rejoint « la belle petite négresse du prince étranger au Pérou » ; le dimanche est l'occasion de débauche. « Nous allâmes à la messe, et, de l'église nous revînmes au Marigot où nous fîmes une débauche qui dura deux heures plus longtemps que le soleil. La plupart des principaux habitants était de la partie et quiconque voulait mêler les blanches avec les noires, se satisfaisait sans empêchement dans le magasin de Benjamin de Gennes où un amour éthiopien ouvrait la barrière à tous ceux qui voulaient entrer en lice ; mais, quoique la liberté fut grande, on ne fit point d'autre insolence, que je sache et l'on se quitta plus honnêtement que de coutume de s'y quitter au Marigot quand on fait la débauche » (p. 257). C'est un des très rares documents de l'époque qui nous apporte la preuve que ce relâchement sexuel pouvait aussi se voir chez les femmes blanches appartenant à la meilleure société comme la Comtesse de Cocagne. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'elle était fille de Jean de Lespinay qui était bien noble comme l'atteste une plainte déposée le 17 juillet 1663 au greffe du tribunal de Basse-Terre et où le nommé Jean de Lespinay, sieur de Fleville, escuyer, accuse le sieur De Themicourt, neveu du gouverneur Houel, de l'avoir fait bastonner par ses gens en lui reprochant son dévouement à son oncle avec lequel lui-même était brouillé.

De plus, le Père Dutertre, dans son histoire des Antilles, nous dit que ce même De Lespinay avait conduit la sévère répression de la révolte d'esclaves de Capesterre en 1656. Tout au long du roman la Comtesse nous est présentée comme l'incarnation de la débauche.

« Cette femme prostituée
a dans ses dangereux transports
fait perdre la vie aux plus forts ;
L'île en est tout infatuée » (p. 261).

Cependant, malgré cette fâcheuse réputation, elle espère, malgré l'opposition de la mère du marquis, épouser ce dernier et elle continue en tout cas d'être reçue dans la meilleure société et, en particulier, par la sœur du marquis. Cependant, comme il s'agit d'une petite société vivant très repliée sur elle-même, la calomnie et la médisance y trouvent un terrain de choix : tout incident est immédiatement amplifié par la rumeur publique, ou plutôt, comme l'appelle Blessebois « La Renommée de Capesterre » ; vite, on trouve un coupable pour ce qui n'était qu'une farce au départ.

Nous avons là un des meilleurs passages du roman qui annonce, un siècle avant, la tirade de la calomnie du Barbier de Séville.

« *Chaque médisant empoisonne
La cause de l'homme indigent
C'est assez qu'il n'ait point d'argent
Pour être ce qu'on le soupçonne ;
Tous les hommes sont pour lui autant d'ennemis
En vain n'aurait-il rien commis
La médisance se l'immole
Et ce monstre inhumain dont Dieu veut le punir
Est comme un oiseau qui s'envole
Et qu'on ne saurait retenir* » (p. 274).

Si la calomnie s'empare si facilement de faits en soit assez anodins, c'est que la sorcellerie ou du moins des pratiques magiques étaient, certainement à l'époque, aux Antilles, fort répandues et le témoignage que nous apporte le roman de Blessebois nous est des plus précieux.

Nous ne disposons, en effet, d'à peu près aucun texte durant tout l'ancien régime sur la sorcellerie aux Antilles.

Le procès qui a été intenté à Blessebois et à ses complices, bien que nous n'en ayons pas les chefs d'accusation mais seulement l'arrêt avec les peines prononcées, mais que le récit du roman nous permet de reconstituer, est, semble-t-il, un des seuls de cette nature qui ait été intenté aux Antilles surtout à des blancs. Pour les noirs, on parle très souvent d'empoisonnement et il y a de très nombreuses condamnations d'esclaves convaincus de ces faits, à être brûlés ; par contre, les pratiques purement magiques ne semblent pas avoir fait l'objet de poursuites et l'on n'en trouve de traces ni dans les Codes de la Martinique et de la Guadeloupe publiés vers 1780, ni dans les Annales du Conseil souverain de la Martinique de Dessales

ni dans les Lois et Constitutions de Moreau de Saint-Méry. Seul le Père Labat, dans ses Nouveaux voyages, fait allusion à des pratiques de sorcellerie des nègres dont l'un, notamment, aurait été condamné à être brûlé à l'île danoise de Saint-Thomas, mais, toutes les pratiques qu'il nous décrit, ne correspondent à aucune de celles qui sont encore en usage aux Antilles.

A l'inverse, dans le Zombi, nous trouvons plusieurs pratiques de magie qui sont à la base de la magie Antillaise de nos jours.

La première consiste à rendre invisible la comtesse, à la transformer en Zombi, ce qui lui permet de venir en toute impunité semer le désordre parmi les occupants du Grand Pérou.

La deuxième, d'abandonner son corps et de pouvoir aller voltiger en esprit çà et là, en une sorte de sabbat.

La troisième provoque l'envoûtement d'une personne à laquelle on veut nuire en faisant son image en cire que l'on pique avec des épingles.

Enfin, la Comtesse est accusée de se métamorphoser en oiseau on en truie.

Blessebois était arrivé aux Antilles avec une solide réputation de magicien comme lui rappelle la Comtesse. « Nous savons bien que quand vous étiez sur les galères de France, vous ne subsistiez que des revenus du commerce que vous entreteniez avec l'Ange Noir. Néanmoins, tous ceux qui en sont revenus avec vous nous ont si bien fait votre éloge que nous ne croyons point de merveilles au-dessus de votre pouvoir ».

Les procédés qu'il utilisera, pour berner la Comtesse, font donc appel à des pratiques magiques telles qu'elles étaient pratiquées alors en Europe. Bien plus, la Comtesse les connaît également grâce à un livre de magie que possédait sa mère. « Elle m'apprit que, du vivant de sa mère, elle lisait dans un livre de magie que la bonne femme conservait soigneusement et qu'elle lui avait trouvé tant de goût qu'elle s'y serait rendue très célèbre si l'on ne l'avait point empêché ; que ce livre renfermait une série de secrets d'une merveille incroyable ».

A première vue, il n'y a donc dans toutes ces pratiques aucun élément d'origine africaine et, à part quelques serviteurs, le noir n'intervient à aucun moment dans le roman.

Cependant, le terme de Zombi, désignant le fantôme qui hante le Grand Pérou, montre bien qu'il y avait dans la

pratique un facteur africain. Cette croyance aux Zombis est confirmée par l'un des personnages, qui en est d'ailleurs la victime, le bonhomme Laforest.

« Nous achevâmes tous ensemble de passer la nuit à discourir sur l'amour que les Zombis avaient pour le Grand Pérou et le bonhomme Laforest nous protesta qu'il y en était revenu plus de trente façons depuis qu'il y demeurait » (p. 237).

Ce terme de Zombi est un mot africain et non caraïbe. Il désigne, chez les populations bantoues, l'esprit des morts qui est un objet du culte de leur religion. Ils étaient aussi au centre de bien des pratiques magiques. La religion disparut complètement mais les pratiques restèrent ce qui explique que l'on trouve le terme dans toute l'aire américaine de l'esclavage, avec parfois des significations différentes comme à Haïti où il désigne des morts vivants au service d'un sorcier. En Guadeloupe, c'est le sens de fantôme qui a prévalu et il existe d'ailleurs à Capesterre, non loin du Pérou, un étang nommé « étang Zombi ».

Cet investissement, dès la fin du XVII^e siècle, des pratiques magiques européennes par des éléments africains, permet de comprendre la formation de la culture antillaise ou plutôt de la culture créole, ce terme impliquant des origines géographiques différentes venues s'amalgamer aux Antilles.

Si l'on étudie le recensement de la Guadeloupe de 1687, année de l'affaire Blessebois, on voit que pour une population d'environ 8.700 personnes, il y a 3.200 blancs et 4.200 noirs pour seulement 250 mulâtres. Il a donc existé pendant plus de cinquante ans, un équilibre entre les deux races. Mais, la majorité de la population blanche est-elle encore composée d'engagés qui partagent très souvent à peu près les mêmes conditions de travail que les noirs et ont avec eux des rapports continuels. La culture créole provient du contact ou du choc de ces cultures blanches et noires, mais, ceci est capital, la culture blanche n'est point la culture classique du Grand Siècle à laquelle seule une petite minorité de colons avaient pu avoir accès, mais une culture ou plus exactement des cultures populaires des différentes régions de France d'où provenaient les engagés, c'est-à-dire surtout la Normandie et les provinces de l'Ouest, cultures encore toutes imprégnées de croyances magiques que l'action de la Contre-Réforme pour une meilleure christianisation des masses n'avait presque pas atteinte.

Les engagés ont, très probablement, joué dans l'histoire de la Guadeloupe un rôle plus important culturellement qu'économiquement. Quant à la culture noire, il s'agit là-aussi de très nombreuses cultures de population provenant de pays souvent très éloignés dont les unes appartenaient au monde primitif de la brousse et de la chasse et les autres à des civilisations paysannes évoluées.

L'acculturation qui a résulté de ces contacts a consisté en un échange, une véritable osmose entre elles d'autant plus facile et solide que les correspondances étaient, souvent, grandes et le sorcier européen se retrouvait dans l'Obi ou sorcier africain.

Les pratiques que nous avons dans le roman de Blessebois sont celles qui, aujourd'hui, correspondent aux Zombis, aux soucougnans, à l'envoûtement et au « tourné en bête ». Il ne faut pas oublier, non plus, le rôle des livres de magie, de cette littérature de colportage, qui, surtout au XIX^e siècle seront les livres de chevet des quimboiseurs (des recettes saisies en 1850 chez l'un d'eux se réfèrent très souvent au Grand Albert).

L'échange intime entre les deux communautés, au XVII^e siècle a permis la formation d'un noyau solide de croyances communes à tous et où il est impossible, finalement, à chacun de reconnaître les siens. L'équilibre va être rapidement rompu au XVIII^e siècle avec l'arrivée massive d'esclaves aboutissant à un rapport de un à dix à la veille de la Révolution, mais le noyau culturel formé sera assez solide pour résister d'autant que la créolisation des nouveaux esclaves était toujours confiée à des anciens qui les initiaient à cette culture dans laquelle ils ne tardaient pas à se fondre.

Ce que nous permet d'entrevoir le roman de Blessebois pour la magie, il serait extrêmement intéressant de le retrouver grâce à d'autres documents de cette première période coloniale pour la formation du langage, des contes, de la musique, de la cuisine et des différentes activités professionnelles (le manuscrit de 1770 sur les Pêches aux Antilles, publié par le docteur Benoit est très éclairant). C'est en tout cas une clef essentielle pour l'étude de la culture créole.

Il reste encore plusieurs mystères sur Pierre Corneille Blessebois qui n'ont pas été éclaircis.

Quel était son véritable nom ?

Dans tous les actes que l'on a retrouvés et qui précèdent

son arrivée au bague de Toulon, il est désigné sous les prénoms et noms de Pierre Corneille Blessebois ou Pierre Corneille de Blessebois, puis, dans les actes postérieurs, sous ceux de Paul Alexis Blessebois. Il s'agit bien toutefois du même personnage puisqu'en 1682 on parle de Paul Alexis Blessebois, dit du Chastelet, de Verneuil en Perche (son lieu de naissance).

Dans l'ordonnance de prise de corps du 13 novembre 1687, c'est Paul Alexis Blessebois, dit Corneille, poète galérien, et dans le jugement de 1690, on ne parle que du dit Corneille. C'est de ce prénom de Corneille dont il se prévalait en tout cas, puisque dans ses différentes œuvres comme le Rut et la Pudeur, La Corneille de Mlle de Say et le Zombi, il y fait très souvent allusion.

Quelle était sa religion ?

Issu d'une famille protestante, on a pensé qu'il avait abjuré très tôt comme semblerait le prouver sa promesse de mariage à Marthe le Hayer, le 26 décembre 1671.

« Furent présents, le dict Pierre Corneille de Blessebois et la dicte Demoiselle Marthe le Hayer lesquels se sont donnés la foy de mariage et promis de s'épouser en face de la dicte Sainte Eglise à la première réquisition de l'un d'eux ».

Une petite poésie dans le Rut et la Pudeur où il se moque des protestants confirmerait l'hypothèse. Mais, la découverte de son acte d'abjuration en Guadeloupe, le 10 juillet 1687, vient infirmer cette thèse.

Ce point est intéressant car il nous permet de réfuter la thèse qui attribue à Blessebois trois œuvres parues à Châtillon-sur-Seine, imprimées par Pierre Laymare.

— Les *Palmes du Christ*, en 1674 ;

— Les *Soupirs de Sifroi*, en 1675 ;

— La *Victoire spirituelle de la Glorieuse Sainte Reine*, en 1686.

Trois œuvres à sujet religieux et populaire dont la production au milieu du xvii^e siècle était importante puisqu'elle représentait près de la moitié du total des imprimés, en tout cas, la production la plus commerciale de l'époque. Ces trois œuvres ont paru avec comme nom d'auteur, Monsieur de Corneille Blessebois et l'on a soutenu que, pressé par des besoins financiers, notre auteur les aurait composées et vendues au libraire Laymere. Il paraît assez étonnant que ce poète libertin se soit lancé dans cette production religieuse et la

parution en 1686 de la dernière de ses œuvres, alors qu'il était déjà en Guadeloupe, est difficilement explicable. Mais, comme il semble que son abjuration n'ait eu lieu qu'à Capesterre, l'attribution est des plus fantaisistes et l'on peut conclure qu'il y a eu deux auteurs, le nôtre, Pierre Corneille Blessebois, et un autre bourguignon, Corneille de Blessebois.

Où a paru le Zombi ?

Charles Nodier, en 1829, pensait que le Zombi avait été imprimé en Guadeloupe et qu'il représentait un des premiers imprimés de la colonie ; il n'en est rien, la première imprimerie ayant fonctionné en Guadeloupe étant celle de Bénard, fondée en 1765, à Basse-Terre. D'ailleurs la censure à laquelle toute œuvre imprimée était soumise aurait empêché cette parution.

C'est pour échapper à celle-ci que l'œuvre a été éditée sous le manteau en février 1697, sans nom d'auteur et sans lieu d'impression. Lachèvre pense qu'il a été imprimé à Rouen, mais sans apporter de preuve. Il serait plus logique de penser à la Hollande où toutes les autres œuvres de Blessebois ont été imprimées. Seule, l'étude des caractères typographiques permettra peut-être, un jour, de résoudre le problème.

S'il en était bien ainsi, cela nous donnerait en même temps la solution du pays où l'auteur a passé ses dernières années et où il a fait imprimer son manuscrit et il serait tentant de penser que, s'étant échappé de la Guadeloupe, il a gagné, comme bien des réfugiés protestants de l'époque, une île hollandaise puis l'Europe.

Quoiqu'il en soit, l'importance du Zombi va bien au-delà de la curiosité littéraire qu'il a représentée pour les bibliophiles du XIX^e siècle, et il nous apparaît comme un des très rares documents qui nous soit parvenu sur certains aspects de la vie sociale aux débuts de la colonisation pouvant nous fournir une clef capitale pour élucider quelques problèmes de la formation de la culture créole.

DOCTEUR MARCEL CHATILLON.



BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRES DE PIERRE CORNEILLE BLESSEBOIS.

Les *Œuvres satiriques de Pierre Corneille Blessebois*, Leyde, 1676, comprennent :

- a) *Le Rut et la Pudeur* ;
- b) *Almanach des belles pour 1676* ;
- c) *Marthe Le Hayer ou Mlle de Scay* ;
- d) *Filon réduit à mettre cinq contre un*.

— *Le lion d'Angélie*, Cologne, 1676 ;

— *La Corneille de Mlle de Scay*, Paris, 1678 ;

— *Le Zombi du Grand Pérou ou la Comtesse de Cocagne*, 1697, s.l.

REEDITIONS DU ZOMBI.

Le Zombi du Grand Pérou, Paris, 1862, avec préface d'Edouard Clerder.

Le Zombi du Grand Pérou, Bruxelles, 1872, avec préface de Marc de Montifaud.

Le Zombi du Grand Pérou, dans « Les Maîtres de l'Amour » : Œuvres de Pierre Corneille Blessebois, Paris, 1912, avec une introduction de Guillaume Appolinaire.

Le Zombi du Grand Pérou, Editions Civilisations nouvelles, Paris, 1970.

ETUDES SUR PIERRE CORNEILLE BLESSEBOIS

1. — Louis Loviot, *Corneille Blessebois*, Revue des livres anciens, 1915, troisième fascicule, p. 284.

2. — Frédéric Lachèvre, *Pierre Corneille Blessebois, Le Casanova du XVII^e siècle*, Librairie Champion, Paris, 1927.

3. — Frédéric Lachèvre, *Pierre Corneille Blessebois et sa comédie La Corneille de Mlle de Scay*, Paris, s.d.

4. — Frédéric Lachèvre, *Une revendication de Pierre Louys, La Clef du Zombi du Grand Pérou*, publication non mise dans le commerce.

5. — Fernand Fleuret, *De Gille de Rais à Guillaume Appolinaire*, Mercure de France, Paris, 1933.
